Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260323-2026_02_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Josiane LELIEVRE ; Ingrid GARDE ; Laure JAMAIN ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Patricia TARNIER

Absents excusés : Séverine ANDRE pouvoir donné à Dominique MOTEL

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Délibération 2026.02.10

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de M. MERCIER José élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le Maire explique qu'au vu de la quantité de travail à se répartir, 2 adjoints peuvent être suffisants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 23/03/2026
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL Ille-et-Vilaine

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL